

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 26

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Andreia FRANCO, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de
convocation :
23 mars 2026

Étaient absents : 1

Madame Cidalia BARRADAS VALERIO

Objet de la
délibération

Pouvoirs de vote :

VIE DU CONSEIL
MUNICIPAL

Madame Cidalia BARRADAS VALERIO à Mame Michèle BEUTON

-
Election des
délégués au
Syndicat
Départemental
EAU 47

Secrétaire de séance : Madame Jeanne BOUCHERES

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

¶¶¶¶¶¶¶¶

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Aiguillon a transféré au Syndicat EAU47 ses compétences « Eau potable » et « Assainissement collectif » par délibération en date du 18 septembre 2018 ;

Suite aux dernières élections municipales, il est donc nécessaire que le conseil municipal propose à la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas des

délégués représentant la collectivité au sein du Comité du Syndicat EAU47 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 4 des statuts d'EAU47 ;
Considérant qu'il convient de proposer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à la Communauté de Communes ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués à main levée à la majorité des suffrages ;

Le conseil municipal est appelé à délibérer.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré**

*Pour 19 : MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON (et par procuration Cidalia BARRADAS VALERIO), Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Andreia FRANCO,
Contre 8 : Catherine LARRIEU, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ*

- ELIT les représentants suivants auprès du Syndicat Départemental EAU 47 :

Civilité	Prénom	Nom	Fonction élective	Qualité
Monsieur	Christian	GIRARDI	Maire	Titulaire
Monsieur	Henri	NEBLE	Adjoint	Titulaire
Madame	Lise	ROSSET	Adjointe	Suppléante
Monsieur	Christophe	MELÔN	Adjoint	Suppléant

- MANDATE Monsieur le Maire pour en informer l'organisme concerné.



La secrétaire de séance,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr